

Paris, le 14.12.72

Ref: 1% Faculté de Médecine
C.H.U. de Bordeaux-Pellegrin(Gironde)

Monsieur T.Mathieu
Architecte
30, Cours de l'Intendance
33 Bordeaux

Cher Monsieur,

Je viens juste de recevoir l'Arreté, d'ont je vous transmet une copie, relatif aux travaux concernant la Faculté de Médecine de Bordeaux.

Je vous serais bien obligé de me faire savoir toute indication utile pour la réalisation de ce travail, outre celles que nous avons déjà pue établir en comun, notamment en ce qui concerne l'établissement du contrat et le règlement des factures.

En vous remerciant d'avance, et dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agrée, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Sergio de Camargo

76, Rue Lecourbe B/305
75015 Paris

Atelier: 27, Rue ~~de la~~ Eugène Varlin
92 Malakoff

ARRÊTÉ

Le Ministre des Affaires culturelles

- Vu l'arrêté du 18 mai 1951 portant règlement d'utilisation des crédits pour l'exécution de travaux de décoration dans les constructions scolaires, universitaires et sportives, ainsi que les circulaires prises pour son application,
- Vu l'arrêté de M. le Ministre de l'Education nationale, en date du 17 juin 1968, portant ouverture d'un crédit pour la décoration, au titre du 1 %, de la Faculté de Médecine - C.H.U. de BORDEAUX-PELLEGRIN (Gironde),
- Vu la proposition de l'architecte de l'opération tendant à attribuer une somme de quatre vingt dix huit mille huit cent trente deux francs (98 832 F.) à M. Sergio di CAMARGO, sculpteur,
- Vu l'avis exprimé par la 1ère section de la Commission nationale chargée de l'étude des projets de décoration dans les édifices publics dans sa séance du 8 novembre 1972,

ARRÊTÉ :

Article unique : M. Sergio di CAMARGO, sculpteur, demeurant 27, rue Eugène Varlin à MALAKOFF (Hauts-de-Seine), est agréé pour exécuter, d'après sa maquette acceptée par la 1ère section de la Commission nationale chargée de l'étude des projets de décoration dans les édifices publics :

- une sculpture en marbre blanc lisse mais non poli, rythmée suivant l'assemblage des pièces découpées d'un cylindre de 0,60m de diamètre environ en angles décroissants de 5 en 5 degrés, de 45° à 0° et inversés dans leurs directions les unes par rapport aux autres.

Ces éléments formant une sorte de colonne, seront collés entre eux et assemblés par une tige en acier inox.

Cette sculpture placée sur une fondation en béton sera implantée sur l'esplanade située devant le bâtiment de l'administration de la Faculté de Médecine - C.H.U. de BORDEAUX-PELLEGRIN (Gironde).

Dimension : 6m de hauteur environ.

Fait à PARIS, le 7 DEC 1972

Pour le Ministre et par délégation,
L'Inspecteur général, Chef du Service
de la Création artistique,

Pour ampliation
L'Administrateur Civil
Chef du Bureau des travaux de décoration
des édifices publics

B. ANTHONIOZ

Ullar

Paris, le 14.12.72

Ref: 1% Faculté de Médecine

C.H.U. de Bordeaux-Pellegrin(Gironde)

Monsieur T.Mathieu

Architecte

50, Cours de l'Intendance

33 Bordeaux

Cher Monsieur,

Je viens juste de recevoir l'Arreté, d'ont je vous transmet une copie, relatif aux travaux concernant la Faculté de Médecine de Bordeaux.

Je vous serais bien obligé de me faire savoir toute indication utile pour la réalisation de ce travail, outre celles que nous avons déjà pue établir en comun, notamment en ce qui concerne l'établissement du contrat et le réglemant des factures.

En vous remerciant d'avance, et dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agrée, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Sergio de Camargo

76, Rue Lecourbe B/305

75015 Paris

Atelier: 27, Rue ~~Laplanche~~ Eugène Varlin

92 Malakoff

MINISTÈRE DES

Affaires Culturelles

11 DEC 1972

Création Artistique
Bureau C.A. 3

53, rue Saint-Dominique, Paris-7^e

1806

Monsieur,

Je vous adresse, ci-joint, une ampliation de l'arrêté du 7 décembre 1972 agréant votre candidature, ainsi que le projet dont vous êtes l'auteur, pour la décoration, au titre du 1 % de la Faculté de Médecine - C.H.U de BORDEAUX-PELLEGRIN (Gironde).

Il vous appartient de vous mettre en rapport avec l'architecte de cet établissement qui vous donnera toutes les indications utiles pour la réalisation de votre travail, et qui fera les démarches nécessaires auprès du Service constructeur ou de la Collectivité assumant la maîtrise de l'ouvrage pour l'établissement de votre contrat ainsi que pour le règlement de vos honoraires.

Vous voudrez bien me faire parvenir, en double exemplaire, une ou plusieurs photographies de votre œuvre lorsqu'elle sera terminée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur Général, Chef du Service
de la Création Artistique

Le Sous-Directeur
de la Création Artistique

J. BARBOT

Monsieur Sergio di CAMARGO

Sculpteur

10-70 27, rue Eugène Varlin

92 - MALAKOFF

ARRÊTÉ

Le Ministre des Affaires culturelles

- Vu l'arrêté du 18 mai 1951 portant règlement d'utilisation des crédits pour l'exécution de travaux de décoration dans les constructions scolaires, universitaires et sportives, ainsi que les circulaires prises pour son application,
- Vu l'arrêté de M. Le Ministre de l'Education nationale, en date du 17 juin 1968, portant ouverture d'un crédit pour la décoration, au titre du 1 %, de la Faculté de Médecine - C.H.U. de BORDEAUX-PELLEGRIN (Gironde),
- Vu la proposition de l'architecte de l'opération tendant à attribuer une somme de quatre vingt dix huit mille huit cent trente deux francs (98 832 F.) à M. Sergio di CAMARGO, sculpteur,
- Vu l'avis exprimé par la 1ère section de la Commission nationale chargée de l'étude des projets de décoration dans les édifices publics dans sa séance du 8 novembre 1972,

ARRÊTÉ :

Article unique : M. Sergio di CAMARGO, sculpteur, demeurant 27, rue Eugène Varlin à MALAKOFF (Hauts-de-Seine), est agréé pour exécuter, d'après sa maquette acceptée par la 1ère section de la Commission nationale chargée de l'étude des projets de décoration dans les édifices publics :

- une sculpture en marbre blanc lisse mais non poli, rythmée suivant l'assemblage des pièces découpées d'un cylindre de 0,60m de diamètre environ en angles décroissants de 5 en 5 degrés, de 45° à 0° et inversés dans leurs directions les unes par rapport aux autres.

Ces éléments formant une sorte de colonne, seront collés entre eux et assemblés par une tige en acier inox.

Cette sculpture placée sur une fondation en béton sera implantée sur l'esplanade située devant le bâtiment de l'administration de la Faculté de Médecine - C.H.U. de BORDEAUX-PELLEGRIN (Gironde).

Dimension : 6m de hauteur environ.

Fait à PARIS, le - 7 DEC 1972

Pour le Ministre et par délégation,
L'Inspecteur général, Chef du Service
de la Création artistique,

Pour ampliation
L'Administrateur Civil
Chef du Bureau des travaux de décoration
des édifices publics

B. ANTHONIOZ